

REGLEMENT COMPLET

JEU «Fans de week-end en amoureux»

ARTICLE 1

La société Ecotour, SAS au capital de 53.300 Euros - RCS 482 271 905 Evreux, dont le siège social est situé 129, rue Jules Guesdes – 92300 Levallois Perret, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat, intitulé «**Week-end en amoureux**» se déroulant le vendredi 18 juin 2010 entre 17H30 et 18H15 :

- **dans les rues de Paris** sur un trajet compris entre les N°1 du boulevard Saint-Martin côté N° impairs/ N°2 du Boulevard Saint-Martin côté N° pairs et le 89, Boulevard Hausman N°impairs/114 Boulevard Hausman côté N° pair,
- **et dans les rues de Lyon** sur le trajet suivant : départ Place Bellecour à l'angle de la Rue du Président Edouard Herriot, remontée de la rue jusqu'à l'angle de la rue Grenette, puis rue Grenette en direction de la Place des Cordeliers jusqu'au Quai J. Courmont, remontée des quais jusqu'à l'angle de la rue de la Barre, puis retour sur la Place Bellecour.

ARTICLE 2

Le présent jeu est accessible à toute personne française majeure à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice et d'une façon générale des sociétés participant à la mise en oeuvre de ce jeu.

ARTICLE 3

Les participants seront préalablement informés par SMS le 17 juin 2010. Les détails du jeu seront également annoncés sur le site www.ecotour.com à partir du 17 juin 2010.

ARTICLE 4

Pour participer à ce jeu et gagner peut-être un week-end en amoureux :

- Les participants devront se munir de leurs valises (tenues urbaines comprenant une bonne paire de chaussure de marche et des vêtements chauds) et d'une Carte Nationale d'Identité en cours de validité pour le week-end.
- Ils devront se présenter « à deux » entre 17H30 et 18H15 au pied d'un feu rouge situé sur les trajets détaillés à l'article 1, **munis d'une pancarte Ecotour**. (logo **Ecotour.com** imprimé sur une feuille A4 par exemple de manière à ce que ce soit le plus visible possible).
- **Pour des raisons de sécurité 2 personnes UNIQUEMENT pourront attendre au pied de chaque feu. Les candidats qui seront plus de 2 par feu seront automatiquement disqualifiés.**
- Entre 17h30 et 18H15, deux représentants Ecotour effectueront les trajets définis ci-dessus en taxi moto et s'arrêteront au hasard pour distribuer 10 bons valables pour un week-end pour deux personnes ainsi qu'un ticket de métro par personne. Le détail du programme sera également remis dans une enveloppe.
- Les heureux gagnants devront se rendre en Métro ou par leur propres moyens à la gare de départ indiquée sur le bon. Un accueil Ecotour sera organisé et prendra en charge les candidats.
- Les participants devront être en bonne santé et autorisés à quitter le territoire français.
- La participation au **JEU «Week-end en amoureux»** entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 5

Les participants gagnants et non gagnants autorisent par avance, à titre strictement gratuit et sans aucune contrepartie, la société organisatrice à utiliser leurs noms, images ainsi que l'indication de leur ville et département dans le cadre de tout message, manifestation publicitaire ou promotionnelle et sur tout support. Les participants acceptent également, sans contrepartie, la diffusion des images de leur aventure et séjour sur les sites Internet ecotour.com, facebook.com, youtube.com, dailymotion.com, afin de partager avec les autres visiteurs leur aventure. Ils signeront à ce titre un contrat de cession de droit à l'image.

ARTICLE 6

Les lots à gagner sont les suivants :

5 week-ends pour 2 personnes à Amsterdam, d'une valeur de 500 euros TTC par personne, comprenant pour chaque personne le voyage aller/retour en TGV, l'hébergement 2 nuits dans un hôtel ***** (normes locales) avec petits déjeuners.

Le départ s'effectuera le 18 juin directement de la gare du Nord par un TGV qui partira à 19H25. Le retour est prévu le 20 juin à 19H16 (départ d'Amsterdam) pour une arrivée à 22h43 à Paris.

Valeur : 500 € TTC/par personne – assurance rapatriement et annulation bagage incluse.

5 week-ends pour 2 personnes à Venise, d'une valeur de 500 euros TTC par personne, comprenant pour chaque personne le voyage aller/retour en TGV, l'hébergement 1 nuit dans un hôtel **** (normes locales) avec petit déjeuner.

Le départ s'effectuera le 18 juin directement de la gare de Lyon Part Dieu par un TGV qui partira à 20H22. Le retour est prévu le 20 juin à 19H57 (départ de Venise) pour une arrivée à 8H35 à Lyon.

Valeur : 500 € TTC/par personne – assurance rapatriement et annulation bagage incluse.

Les week-ends sont organisés par l'organisme New East – Licence N°LI038002.

ARTICLE 7

Les données personnelles collectées dans le cadre du jeu font l'objet d'un traitement automatisé conformément à la loi Informatique et Libertés du 06.01.78 modifiée par la loi du 06 août 2004. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant en écrivant à la société organisatrice à l'adresse figurant en Article 1.

ARTICLE 8

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure, d'événement indépendant de sa volonté ou de fraude elle est amenée à suspendre, proroger, reporter, modifier ou annuler le jeu ou encore à remplacer le lot gagné par un lot de valeur et de nature équivalente. Toute modification fera l'objet d'une annonce. La société organisatrice n'encourt aucune responsabilité en cas de réclamation ou de contestation portant notamment sur la conformité et/ou la qualité des lots gagnés et en cas de survenance d'événements de force majeure (grève, intempéries, retard de train) privant partiellement ou totalement le/les gagnant(s) du bénéfice de son/leur dotation(s). La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenu à l'occasion de l'utilisation et/ou de la jouissance du lot gagné.

ARTICLE 9

Toute contestation relative au jeu devra être adressée à la société organisatrice et ce dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de clôture du jeu (18 juin 2010 – 18h15).

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou toute question imprévue qui viendraient à se poser, sera tranchée souverainement selon la nature de la question par la société organisatrice du jeu.

ARTICLE 10

Le règlement complet peut être consulté directement sur le site internet de la société organisatrice www.ecotour.com pendant toute la durée du jeu. Tout participant peut également demander une copie complète du règlement à l'adresse suivante : Ecotour - 129, rue Jules Guesde – 92300 Levallois Perret. Les frais de timbre sont remboursés sur la base du tarif lent en vigueur sur simple demande conjointe à laquelle sera joint un RIB au plus tard 10 jours après la date de clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi. (un seul remboursement par foyer – même nom, même adresse).